

LIEU ET DATES

CVCI, Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie, Avenue d'Ouchy 47, 1006 Lausanne
<http://www.cvci.ch>

Module 1

- Mardi 30 septembre, mercredi 1^{er} octobre et jeudi 2 octobre 2025

Module 2

- Jeudi 30 octobre et mercredi 5 novembre 2025

Master Class

- Mercredi 12 novembre 2025

Examens:

- Jeudi 27 novembre 2025

COÛTS DE PARTICIPATION

Formation entière (Master Class incluse)

CHF 4'900.-

Master Class (seule)

CHF 700.-

Ces montants comprennent la documentation (PDF), les collations pendant les pauses, ainsi que les repas de midi

Chaque participant doit disposer d'un ordinateur portable ou d'une tablette sur lequel il pourra télécharger avant chaque séance les présentations et les documents importants en format PDF

Rabais Early Bird (demande d'inscription reçue jusqu'au lundi 30 juin 2025)

- Formation entière: CHF 4'600.- au lieu de CHF 4'900.-
- Master Class seule: CHF 600.- au lieu de CHF 700.-

Rabais Entreprise dès 2 inscrits

- Formation entière: 20% sur le deuxième inscrit et les suivants, soit CHF 3'920.- (rabais non cumulables)

INSCRIPTION

En ligne: <https://www.unige.ch/formcont/cours/dpo> au plus tard le lundi 15 septembre 2025

Le nombre de participants à la formation entière est limité à 30 personnes

La Master Class (seule) est uniquement ouverte aux alumni de la formation CPD/DPO

RENSEIGNEMENTS

Pour tous renseignements, contacter le CUI/Université de Genève via messagerie aboard@unige.ch, ou DPO Associates Sarl via messagerie info@dpo-associates.ch



13^{ème} EDITION

Formation – Automne 2025 RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES DONNEES EN ENTREPRISE / DATA PROTECTION OFFICER (DPO)



CENTRE UNIVERSITAIRE D'INFORMATIQUE



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Formation

RESPONSABLE DE LA PROTECTION DES DONNÉES EN ENTREPRISE / DATA PROTECTION OFFICER (DPO)

POURQUOI CETTE FORMATION

Toute entreprise qui ne s'est pas organisée de manière à respecter les nouvelles règles de protection des données s'expose dorénavant à des sanctions conséquentes

Cette formation propose une approche pluridisciplinaire de la mise en œuvre de la protection des données en entreprise du point de vue du responsable de la protection des données / DPO. Elle fournit les instruments indispensables aux responsables de la protection des données / DPO pour accompagner leur entreprise à la mise en conformité, notamment:

- Connaître et savoir appliquer les grands principes de la Loi suisse sur la protection des données (LPD) (et son Ordonnance) et du Règlement général européen de protection des données (RGPD)
- Etre en mesure de juger si, quand et dans quelle mesure un traitement de données personnelles est susceptible de porter atteinte à la personnalité d'un individu
- Savoir piloter la mise en place et la gestion au quotidien de la LPD et du RGPD dans l'organisation
- Instaurer en interne une culture de protection des données
- Former et sensibiliser les collaborateurs à la protection des données
- Assurer une meilleure conformité légale et la veille légale
- Maîtriser les risques légaux, techniques et de réputation
- Permettre à la direction de déléguer la mise en conformité à des personnes dûment formées

OBJECTIFS DE CETTE FORMATION

- Bonne compréhension du rôle et des tâches du CPD/DPO, conformément aux exigences de la LPD et du RGPD dans les trois matières suivantes:
 - juridique
 - organisation
 - sécurité de l'information
- Capacité de mettre en place le registre et la documentation des traitements et d'évaluer les risques des traitements des données personnelles du point de vue de la LPD et du RGPD
- Savoir-faire pour conseiller la direction de l'entreprise et les responsables de traitement sur les mesures à mettre en place pour respecter la LPD et le RGPD
- Bonne pratique pour former et informer les collaborateurs aux exigences de la LPD et du RGPD
- Réaliser les analyses d'impact, assister et simplifier les tâches des organes de révision
- Comprendre les bases de l'audit en protection des données

PUBLIC CIBLE

Responsables des traitements, DPO, juristes d'entreprise responsables de la protection des données, responsables de la sécurité de l'information (RSSI), responsables des ressources humaines, responsables de la gestion des risques, responsables «compliance», auditeurs de la sécurité de l'information et toutes personnes intéressées par l'intégration des normes de la LPD et du RGPD dans l'entreprise

POINTS FORTS

Les enseignants des trois matières (Mes Isabelle Hering et Gérard Page, Monsieur Franco Lorenzetti, Monsieur Philippe Oechslin) participent à tous les cours afin d'aborder la protection des données de manière transversale et de donner des réponses à la fois juridiques, techniques et organisationnelles. Madame Carine Allaz enseignera l'audit de protection des données. Des cas pratiques sont discutés tout au long de l'enseignement.

FORMATION DE 7 JOURS

Module 1

Jour 1 - Juridique (mardi 30 septembre 2025)

- Introduction à la LPD et au RGPD, principes, droits et obligations, sanctions
- Documents de travail, cycle de vie des données et archivage
- Responsabilité du DPO

Jour 2 - Organisation (mercredi 1^{er} octobre 2025)

- Introduction – les 3 modèles
- Le DPO – les documents de protection des données
- Rôles et responsabilités des différents acteurs

Jour 3 - Sécurité de l'Information et ateliers pluridisciplinaires (jeudi 2 octobre 2025)

- Principes de base de la sécurité de l'information
- Aperçu des risques et des attaques actuels, exemples concrets et démonstrations
- Privacy by Design and by Default
- Anonymisation, pseudonymisation, chiffrement

Module 2

Jour 4 – Juridique (jeudi 30 octobre 2025)

- Protection des données dans le monde du travail
- Applications spécifiques (Big Data, Vidéosurveillance, Géolocalisation, IoT, Cloud, Biométrie...)
- Transferts internationaux, contrats

Jour 5 - Organisation, Sécurité de l'Information, Audit (mercredi 5 novembre 2025)

- Organisation de la protection des données dans l'entreprise
- Mesures techniques et outils spécifiques à la protection des données
- Introduction à l'audit du SI et à l'analyse d'impact relative à la protection des données

Master Class

Jour 6 - Questions choisies (mercredi 12 novembre 2025)

- Application du Droit fédéral ou du Droit cantonal?
- Droit Cantonal de la protection des données: présentation des nouvelles lois cantonales, de leurs spécificités et de leurs différences et interventions de plusieurs préposés cantonaux
- Questions/réponses PFPDT
- Retours d'expériences par des DPO
- Présentation de l'ASDPO

Examens

Jour 7 - Préparation aux examens et examens (jeudi 27 novembre 2025)

- Un participant ne peut passer les examens que s'il a assisté à tous les cours (y compris la Master Class)

Travail écrit

- 10 pages max. sur un sujet relatif à la protection des données (à remettre le 5 janvier 2026)

ATTESTATION OBTENUE

Délivrance par le CUI / Université de Genève d'une attestation de réussite (6 ECTS) à chaque participant qui aura rempli les conditions suivantes:

- participation à tous les cours (y compris la Master Class)
- réussite des examens
- acceptation du travail écrit par un enseignant

L'obtention de cette attestation de réussite équivaut à un module enseigné dans la formation InfoSec / Université de Genève. Les participants à la Master Class recevront du CUI / Université de Genève une attestation de participation.